RÈGLES PRINCIPALES EN ZONE URBAINE

Zonage	Typologie	Hauteur	Implantation voie publique	Implantation Limite séparative	Clôture	Imperméabilisation
Uha	Centre-Ville	en mètres — Ø	Alignement ou entre 0 et 3 mètres *Dérogations :* • *Au-delà de 15 mètres - Libre* • *Annexes*	Recul de 3 mètres *Dérogations :* • *Constructions mitoyennes* • *Constructions < 3,50 mètres*	Voie publique 1,80 m / Limite séparative 2,10 m	Aucune disposition spécifique
Uhb	Centre-bourg	en mètres — 7 m	Alignement ou entre 0 et 3 mètres *Dérogations :* • *Au-delà de 15 mètres - Libre* • *Annexes*	Recul de 3 mètres *Dérogations :* • *Constructions mitoyennes* • *Constructions < 3,50 mètres*	Voie publique 1,80 m / Limite séparative 2,10 m	
Uhc	Néo-breton	en niveaux	Entre 5 et 10 mètres *Dérogations :* • *Au-delà de 30 mètres - Libre* • *Annexes*	Recul de 3 mètres *Dérogations :* • *Constructions existantes sans réduire le recul*	Voie publique 1,50 m / Limite séparative 2,10 m	
Uhd	Pavillonaire	en niveaux	Entre 5 et 10 mètres *Dérogations :* • *Au-delà de 20 mètres - Libre* • *Annexes*	Recul de 5 mètres *Dérogations :* • *Constructions mitoyennes* • *Constructions existantes sans réduire le recul*	Voie publique 1,50 m / Limite séparative 2,10 m	20%
Uhe	Grand collectif	en niveaux	Alignement ou Supérieur ou égale à la hauteur	Alignement ou > à 1/2 hauteur *Dérogations :* • *Constructions existantes sans réduire le recul*	1,50 m	
Uhf	Corps de ferme	en niveaux	Entre 0 et 10 mètres *Dérogations :* • *Au-delà de 30 mètres - Libre* • *Annexes*	Recul de 3 mètres *Dérogations :* • *Constructions mitoyennes* • *Au-delà de 30 mètres*	1,80 m	
Ue	Équipement	en mètres — 15 m	Alignement ou Supérieur ou égale à la hauteur	Alignement ou > à 1/2 hauteur *Dérogations :* • *Constructions existantes sans réduire le recul*	1,80 m	30%
Ut	Tourisme	*Dispositions générales*			1,80 m	70%
Uj	Espace commercial	en mètres — 12 m	Alignement ou Supérieur ou égale à la hauteur	Alignement ou > à 1/2 hauteur *Dérogations :* • *Constructions existantes sans réduire le recul*	2,10 m	
Uyp	Zone Artisanale	en mètres — 12 m	Alignement ou Supérieur ou égale à la hauteur	Alignement ou > à 1/2 hauteur *Dérogations :* • *Constructions existantes sans réduire le recul*	2,10 m	
Uyi	Zone intermédiaire	en mètres — 15 m	Alignement ou Supérieur ou égale à la hauteur	Alignement ou > à 1/2 hauteur *Dérogations :* • *Constructions existantes sans réduire le recul*	2,10 m	30%
Uyk	Zone industrielle	en mètres — 20 m	Alignement ou Supérieur ou égale à la hauteur	Alignement ou > à 1/2 hauteur *Dérogations :* • *Constructions existantes sans réduire le recul*	2,10 m	